

Reçu en préfecture le 06/12/2024







COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU: 244 400 438

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 3 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 décembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- M. Johann BOBLIN
- M. Loïc PLANET
- M. Frédéric LAUNAY
- M. Christophe **LEGLAND**
- M. Anthony MARTEIL

- M. Patrick BERTIN
- M. Bernard COUDRIAU
- M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
- M. Stéphan BEAUGÉ

Étaient absents :

M. Yannick FÉTIVEAU

Mme Karine PAVIZA

ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES MONO-ATTRIBUTAIRE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS EN BOIS ET EN PLASTIQUE LOT 1 – FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS EN BOIS LOT 2 – FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS EN PLASTIQUE

Afin de réduire les déchets ménagers et de faciliter la gestion par les ménages de leurs déchets fermentescibles, Grand Lieu Communauté souhaite poursuivre le déploiement de composteurs individuels à l'attention des habitants du territoire.

L'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de fourniture et livraison de composteurs individuels en bois et en plastique arrive à échéance le 19/02/2025 (lot 1) et le 22/02/2025 (lot 2).

Pour cette raison, une nouvelle consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée. L'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée de 3 ans est alloti et se décompose comme suit :

- Lot 1 Fourniture et livraison de composteurs individuels en bois (composteurs de 300 litres et de 600 litres) avec un montant maximum de commandes de 140 000,00 € HT sur la durée de l'accord-cadre
- Lot 2 Fourniture et livraison de composteurs individuels en plastique (composteurs de 300 litres et de 600 litres) avec un montant maximum de commandes de 55 000,00 HT sur la durée de l'accord-cadre

La date de remise des offres était fixée le 7 octobre 2024 à 12h00.

Le nombre d'offres reçues était de 4 offres pour le lot 1 et 2 offres pour le lot 2.

Les critères de jugement des offres étaient : 40 points sur le prix ; 50 points sur la valeur technique et 10 points sur la valeur environnementale.

Aucune négociation n'a été engagée car les offres initiales sont performantes et ne présentent pas de pistes d'optimisation évidentes.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé au Bureau communautaire de retenir les offres suivantes :

- Pour le lot 1 Fourniture et livraison de composteurs individuels en bois, l'offre de l'entreprise EMERAUDE ID CREATION, sise 17 rue de Broglie 22307 Lannion cedex, pour un montant estimatif de 94 886,60 € HT, pour la durée de l'accord-cadre, soit 3 ans, et avec un montant maximum de commande de 140 000,00 € HT sur 3 ans.
- Pour le lot 2 Fourniture et livraison de composteurs individuels en plastique, l'offre de l'entreprise QUADRIA, sise 68 rue Blaise Pascal, 33127 Saint Jean d'Illac, pour un montant estimatif de 49 459,50 € HT, pour la durée de l'accord-cadre, soit 3 ans, et avec un montant maximum de commande de 55 000,00 € HT sur 3 ans.

Envoyé en préfecture le 06/12/2024 Recu en préfecture le 06/12/2024 SLOW Publié le ID: 044-244400438-20241205-DE219 B031224-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 :

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1er février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024:

Le Bureau communautaire de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1: D'ATTRIBUER l'accord-cadre de fourniture et de livraison de composteurs individuels à :

- Pour le lot 1 Fourniture et livraison de composteurs individuels en bois, à l'entreprise EMERAUDE ID CREATION, sise 17 rue de Broglie - 22307 Lannion cedex, pour un montant estimatif de 94 886,60 € HT pour la durée de l'accord-cadre, soit 3 ans, et avec un montant maximum de commande de 140 000,00 € HT sur 3 ans.
- Pour le lot 2 Fourniture et livraison de composteurs individuels en plastique, à l'entreprise QUADRIA, sise 68 rue Blaise Pascal, 33127 Saint Jean d'Illac, pour un montant estimatif de 49 459,50 € HT pour la durée de l'accord-cadre, soit 3 ans, et avec un montant maximum de commande de 55 000,00 € HT sur 3 ans.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n°: DE219-B031224

Publié sur le site internet le 65 12 24

Fait à La Chevrolière, le 3 décembre 2024

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann

Date de signature : 06/12/2024 Qualité : Président de Grand Lieu